

## **POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION**

La Politique de sécurité de l'information (la « **Politique** ») a pour but de documenter et d'exposer les mesures physiques, organisationnelles et techniques qui sont mises en place au sein d'Operam Technologies inc. (« **Operam** ») afin de protéger les renseignements personnels sous le contrôle d'Operam.

Son programme de sécurité de l'information inclut :

### **1. DES MESURES PHYSIQUES**

1.1 Des contrôles qui fournissent une assurance raisonnable que l'accès aux serveurs physiques d'Operam est limité aux personnes dûment autorisées et que des contrôles physiques sont mis en place pour détecter, prévenir et contrôler les destructions dues à des conditions environnementales. Cela inclut :

1.1.1 L'accès aux renseignements confidentiels et aux renseignements personnels est limité exclusivement au personnel autorisé qui a besoin d'un accès dans le cadre de l'exécution de ses fonctions;

1.1.2 Un registre des utilisateurs autorisés à accéder physique aux emplacements qui contiennent les renseignements confidentiels et les renseignements personnels doit être tenu à jour et régulièrement vérifié;

1.1.3 L'enregistrement et la surveillance des tentatives d'accès non autorisé aux renseignements confidentiels et aux renseignements personnels par le personnel de sécurité d'Operam;

### **2. DES MESURES ORGANISATIONNELLES**

2.1 Un programme obligatoire de sensibilisation et de formation à la sécurité pour tous les membres du personnel (y compris la direction), qui comprend :

2.1.1 Une formation sur la manière de mettre en œuvre et de respecter le programme de sécurité de l'information d'Operam;

2.1.2 La promotion d'une culture de sensibilisation à la sécurité par le biais de communications périodiques de la direction avec les employés;

2.1.3 Des simulations d'incident de cybersécurité à l'interne;

2.2 Un programme de conformité interne qui inclut des directives, procédures et politiques relativement à la gestion des accès, la surveillance et aux mesures de sécurité à mettre en place:

2.2.1 La présente Politique;

2.2.2 Un plan de gestion et de réponse aux incidents de cybersécurité;

### **3. DES MESURES TECHNIQUES**

3.1 Des mesures techniques pour empêcher les personnes non autorisées d'accéder à l'équipement, aux serveurs et au centre de données d'Operam. Ceci est accompli par :

3.1.1 Des accès aux serveurs sécurisés, par exemple, en utilisant la double-authentification afin d'accéder aux serveurs d'Operam;

3.1.2 Le contrôle de l'accès au réseau et du système informatique d'Opéram, par exemple :

- a) L'accès est limité au minimum nécessaire pour exécuter les tâches assignées;
- b) Le contrôle des accès pour tous les utilisateurs doit être géré par un mécanisme central approuvé par les TI;
- c) Le partage de compte entre les employés d'Operam est interdit, exception faite d'un compte administrateur sécurisé dédié à centraliser la facturation de différents services;
- d) Les comptes inactifs sont désactivés après une période de 60 jours;
- e) Les accès sont supprimés en temps utile en cas de changement de responsabilités ou de statut professionnel d'un employé d'Operam;

3.1.3 Des mesures de sécurité entourant :

- a) La gestion des mots de passe;
- b) Les appareils mobiles;
- c) Les virus et les logiciels malveillants;
- d) Les courriels;
- e) Le contenu web;
- f) Rétention 4 ans de non-activité.

### **4. RESPECT DE LA POLITIQUE**

4.1 Tout le personnel d'Operam doit respecter en tout temps la présente Politique;

- 4.2 La violation de la présente Politique et de toute autre politique mise en place au sein d'Operam peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

## **5. RESPONSABILITÉ ET RÉVISION**

### **5.1 Personne-ressource**

- 5.1.1 Pour toute question relativement à la présente Politique, veuillez contacter notre responsable de la protection des renseignements personnels aux coordonnées suivantes :

**Operam :**

- 5.2 81 rue Notre-Dame Ouest Thetford Mines, QC G6G 1J4 CANADA [info@oplan.ca](mailto:info@oplan.ca) La présente Politique sera révisée chaque année au besoin.